

Motion des Verts (Mmes Hélène Cretignier, Michèle Künzler, MM. Roberto Brogginì, Georges Breguet, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Antonio Soragni): «Les institutions culturelles doivent être financées par les collectivités publiques locales, cantonales et régionales».

(refusée par le Conseil municipal lors de
la séance du 13 avril 1999)

MOTION

Considérant:

- que les grandes institutions culturelles de la Ville de Genève ont un rayonnement et remplissent un rôle cantonal, voire régional;
- que la Ville de Genève supporte presque intégralement les charges découlant du fonctionnement de ces grandes institutions;
- qu'il est nécessaire de parvenir à une grille de financement de ces institutions englobant d'autres collectivités publiques cantonales et régionales;
- que la stratégie proposée par les motions Nos 374, 379, 378 et 380 pour parvenir à cette nouvelle grille de financement n'est pas applicable dans la situation actuelle des finances de l'Etat et des communes du canton;
- que la Ville de Genève ne peut, sans accord préalable, prendre le risque de mettre en danger la pérennité des grandes institutions culturelles municipales;
- que l'adoption des motions Nos 374, 379, 378 et 380 reviendrait de fait à un démantèlement des grandes institutions culturelles municipales,

le Conseil municipal refuse les motions Nos 374, 379, 378 et 380 et adopte la résolution suivante:

PROJET DE RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de poursuivre avec ténacité et détermination les démarches entreprises en vue d'ouvrir le financement des grandes institutions culturelles municipales aux collectivités publiques locales, cantonales et régionales; et, si nécessaire, d'engager de nouvelles négociations dans ce but.